

Fiche 5 : Qu'est-ce que l'empreinte écologique et la biocapacité ?

L'empreinte écologique (EE) comptabilise la demande de services écologiques adressée chaque année par les hommes à la nature. L'indicateur mesure les surfaces biologiquement productives de terre et d'eau nécessaires pour produire les matières biologiques qu'un individu, une population ou une activité consomme et pour absorber les déchets générés, compte tenu des technologies et de la gestion des ressources existantes.

Quant à la biocapacité (BC), elle représente la capacité des écosystèmes à fournir des matières biologiques utiles et à assimiler des déchets générés par les hommes en utilisant les modes de gestion et les technologies d'extraction existantes (définition du Global Footprint Network, 2014). Il s'agit donc de la totalité des surfaces biologiquement disponibles sur un territoire.

L'empreinte écologique informe de façon synthétique sur certaines pressions exercées sur le capital naturel par un individu ou un groupe en fonction de son mode de consommation et de production. Cet indicateur est souvent utilisé comme outil de communication pour sensibiliser l'opinion publique à la pression exercée par nos modes de vie sur l'environnement.

L'EE et la BC ont été conçues par Mathis Wackernagel et William Rees (Université de Colombie-Britannique de Vancouver au Canada). Développées depuis 1996, elles sont calculées par pays tous les deux ans sous l'impulsion du Global Footprint Network (GFN) qui est le dépositaire du protocole de calcul de l'EE et de la BC.

La comparaison des valeurs estimées de l'EE (la demande) et la BC (l'offre disponible) renseigne sur le niveau de dégradation ou non du capital naturel. Un pays ou une région dont l'empreinte dépasse la biocapacité se trouve en situation de déficit écologique. Un excédent de biocapacité par rapport à l'empreinte reflète, en revanche une réserve écologique.

Application au contexte wallon

- Le calcul réalisé pour la Wallonie repose sur une approche dite « top-down » qui est plus exhaustive et, en principe, plus comparable aux estimations généralement effectuées pour les pays et les régions. Cette méthode « macro-économique » consiste à déduire la consommation apparente de matières biologiques des résidents d'un territoire en retranchant de leur production et de leurs importations les matières qu'ils ont exportées.
- Ce sont les standards du GFN 2012 qui ont été retenus dans l'exercice.
- Le calcul de l'EE de la production et de la BC repose sur des données régionales d'occupation des sols sur l'utilisation de matières et d'énergie par les ménages, les collectivités et les entreprises opérant sur le territoire wallon. L'EE des importations et exportations se calcule, quant à elle, au départ de statistiques du commerce extérieur de la Belgique régionalisées et sur des données biophysiques nationales publiées par la FAO.
- Deux facteurs de pondération sont utilisés pour normaliser les différents types de surface et obtenir une unité conventionnelle appelée l'« hectare global » : facteurs de rendement et facteurs d'équivalence. Dans la mesure du possible - en pratique pour la mesure de la biocapacité des terres cultivées- les facteurs de rendement spécifiques à la Wallonie ont été privilégiés. A défaut, les estimations pour la Belgique ont été retenues. Quant aux facteurs d'équivalence, ils sont issus des standards du GFN de l'année 2012.